



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2021

Nombre de conseillers : en exercice : 19 - présents : 18 - votants : 18

L'an deux mille vingt-et-un et le dix mai, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie ordinairement, à la Mairie déléguée d'Amions, sous la présidence de Georges BERNAT, Maire.

Date de la convocation : 5 mai 2021

Présents : Monsieur BERNAT Georges, Monsieur PERROTON Sébastien, Monsieur SAPEY Emmanuel, Madame GUIGON Audrey, Monsieur TOLA Sylvain, Madame PARSIGNY Laëtitia, Madame L'HOSPITAL Marie-Claude, Monsieur COLOMBAT Christophe, Monsieur VALLAS Robert, Monsieur COUDOUR Olivier, Madame PION Marion, Madame VALFORT Nelly, Monsieur RAJOT Adrien, Madame GERY Véronique, Monsieur RAJOT Pierre-Olivier, Madame DARMET Martine, Monsieur SENDRA Gilles, Madame BARD Sylviane

Absents dont excusés : Monsieur BERTIQUET Dominique

Représentés :

Secrétaire de séance : Monsieur RAJOT Adrien

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose de participer à une visio avec la société Homeball pour présentation de jeux pour enfants.

La société Homeball présente une aire de jeux peu connue à destination des collectivités, des écoles et des associations.

C'est une cage en filet totalement fermée avec des paniers filets. Des règles de jeux ont été inventées pour jouer au football ou au handball.

La cage peut être transportée et installée sur un autre lieu, comme par exemple pour créer une animation lors d'une fête locale.

Cette structure existe en trois dimensions. Le modèle de 6,50 x 6,50 coûte 3 000 € HT.

Les élus échangent leur avis et certains émettent un doute quant à l'accès libre de la cage qui pourrait être endommagée par les jeunes. D'autres proposent de louer la structure à des particuliers pour leur fête familiale.

Une association pourrait gérer la structure.

Le petit modèle pourrait éventuellement être installé dans la cour de l'école.

Le Maire propose d'en discuter avec les associations et les institutrices.

Ouverture officielle de la séance du conseil municipal.

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 12 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

1 – AFFAIRES SCOLAIRES : ORGANISATION TEMPS SCOLAIRE

L'académie de Lyon demande aux collectivités de se prononcer quant aux jours et horaires des écoles publiques.

Les collectivités doivent prendre une délibération en accord avec le conseil d'école.

Monsieur le Maire explique avoir échangé avec le directeur de l'école.

Le Maire soumet au vote de l'assemblée le maintien de la semaine de 4 jours (mercredi non travaillé) avec les horaires actuels - 9h00-12h00 / 13h30-16h30.

Vote = unanimité

2 – RESSOURCES HUMAINES - LIGNES DIRECTIVES DE GESTION

La Loi du 06-08-2019 de transformation de la fonction publique impose aux employeurs territoriaux une formalisation, depuis le 1^{er} janvier 2021, de leur politique ressources humaines.

C'est pourquoi, le Centre de Gestion de la Loire demande aux collectivités de préciser les lignes directives de gestion en matière d'avancement de grade et de promotion interne, et de définir les ratios promus-promouvables.

La collectivité doit saisir le comité technique et prendre une délibération et un arrêté.

Les lignes directives sont adoptées pour 6 ans.

Le Maire propose de valoriser le travail, les compétences, les fonctions exercés prioritairement à la réussite à un concours ou examen, comme cela se pratique dans le secteur privé.

Cela permettra aux agents fonctionnaires, qui débutent, d'évoluer dans leur carrière.

A noter que l'avancement de grade et la promotion interne sont soumis à certaines conditions édictées par les textes relatifs à la carrière des fonctionnaires territoriaux (ex : ancienneté dans le grade).

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée les critères pour les avancements de grade :

CRITÈRE	RETENU (oui/non)	ORDRE DE PRIORITÉ (si critère retenu)
Privilégier l'obtention d'un examen professionnel (le cas échéant)	non	
Prendre en compte l'effort de formation et/ou de préparation d'un concours ou d'un examen professionnel	oui	6
Privilégier l'ancienneté dans le grade et/ou dans la collectivité	oui	5
Reconnaître l'expérience acquise et la valeur professionnelle	oui	1
Reconnaître l'investissement et la motivation	oui	2
Mise en adéquation grade / fonctions et responsabilités / organigramme	oui	3
Respecter l'équilibre femme/homme (en fonction de l'effectif du grade)	non	
Prendre en compte la diversité du parcours professionnel au sein de la collectivité	non	
Diversité du parcours : compétences acquises dans le secteur privé, syndical, associatif etc ..	oui	7
Conditions particulières d'exercice du poste	oui	4
Revoir les ratios promus/promouvables en vigueur	non	

Vote = unanimité

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée les critères pour la promotion interne :

CRITÈRE	RETENU (oui/non)	ORDRE DE PRIORITÉ (si critère retenu)
L'obtention d'un examen professionnel (le cas échéant)	non	
La mise en adéquation grade / fonctions et responsabilités / organigramme	oui	3
L'ancienneté dans la collectivité et/ou dans l'emploi	oui	5
L'effort de formation et/ou préparation d'un concours ou d'un examen professionnel	non	
La valeur professionnelle	oui	1
Diversité du parcours : les compétences acquises (dans le secteur public ou privé, associatif, syndical etc ..)	oui	7
L'investissement et la motivation	oui	2
La prise en compte des promotions et/ou avancements déjà prononcés	non	
La réponse à un souhait de mobilité interne ou externe de la part de l'agent	non	
L'équilibre femme/homme (en fonction de l'effectif du grade)	non	
La présentation à un concours ou à l'examen	non	
Le compte-rendu d'entretien professionnel annuel	non	
Les formations suivies	oui	6
Les travaux rendus et/ou projets réalisés	oui	4
La diversité des parcours et des fonctions exercées (y compris dans les secteurs privé, syndical, associatif)	non	
L'accomplissement d'une démarche de VAE	non	
Accompagnement pédagogique en interne (nouveaux arrivants, etc.)	non	

Vote = unanimité

Monsieur le Maire propose de délibérer pour un ratio de promus/promouvables à 100 %.

Il précise qu'ainsi tous les agents seront égaux et pourront prétendre à un avancement de grade, s'ils remplissent les critères votés précédemment.

Vote = unanimité

3 – ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES – ORGANISATION

Monsieur le Maire résume les contraintes d'organisation liées au covid : port du masque obligatoire, un seul électeur à la fois dans le bureau de vote, nettoyage de l'isoloir après chaque électeur...etc.

L'Etat préconise la vaccination des élus et toutes les personnes mobilisées pour les élections, ou à défaut, la pratique d'un test PCR ou antigénique ou autotest.

Pour les personnes qui souhaitent se faire vacciner, une attestation de « vaccination prioritaire » leur sera délivrée. Les autotests seront fournis par l'Etat.

L'Etat dote les communes de masques, visières et gel hydroalcoolique, selon le nombre d'électeurs.

Après échanges et débat, il est convenu que les bureaux de vote peuvent accueillir les deux élections (cela a déjà eu lieu) avec la restriction d'un électeur à la fois et ainsi gérer les entrées-sorties.

Il y aura deux tables de décharge, deux tables de vote et un isoloir.

Pour chaque bureau il faudra 6 personnes minimum : 1 président et 1 secrétaire (mutualisation possible) et 4 assesseurs.

Monsieur le Maire fait un tour de table pour connaître les disponibilités de chacun pour les deux tours des élections ; étant précisé que les élus devront rester la journée afin d'éviter tout brassage.

A noter que la date limite pour s'inscrire sur les listes électorales est fixée au vendredi 14 mai minuit, sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>.

Une permanence sera assurée à la Mairie Déléguée de Saint-Paul de Vézelin le 14 mai de 9h00 à 11h00.

INFORMATIONS

Décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal au Maire :

- signature d'un bail pour un logement communal à Saint-Paul de Vézelin
- signature d'une convention avec le Département de la Loire pour l'obtention de la subvention « Plan de Relance » pour la maison Emma

Le Maire précise que le logement de Dancé qui était vacant à trouver preneur. Monsieur Sendra dit qu'une personne est intéressée par celui d'Amions qui va se libérer au 16 mai.

Broyeur KUHN :

Monsieur le Maire propose de vendre le broyeur, acheté en 2020, pour 5 000 € à la Mairie d'Arthun.

Vote : unanimité

Transfert de la compétence mobilité des Régions aux communautés de communes :

Monsieur le Maire explique que la CCVAI a décidé de ne pas prendre la compétence mobilité.

A cet effet, la CCVAI a signé une convention avec la Région titulaire de ladite compétence.

SDIS : Le règlement opérationnel du SDIS a été envoyé à tous les élus.

Terrain de foot : Le Maire rappelle qu'un sourcier a trouvé de l'eau à 110 m de profondeur. La collectivité attend qu'une entreprise de forage le vérifie. L'eau pourrait servir à arroser, en partie, le terrain.

Il est précisé qu'après engazonnement, le terrain ne sera pas praticable pendant environ 1 an (le temps de la repousse).

Maison Emma : Le compte-rendu de la dernière réunion avec l'architecte a été transmis à tous les élus.

Le Maire résume les échanges qui ont eu lieu avec des élus, l'architecte et les bénévoles de la bibliothèque.

Après tous ces échanges, il ressort les éléments suivants :

- Le rez-de-chaussée serait dédié aux services publics : bibliothèque, salle de réunion et/ou d'exposition et les sanitaires. Un petit logement PMR pourrait être envisagé
- Le premier étage pourrait accueillir des logements communaux
- Le troisième niveau pourrait être surélevé et un espace de co-location avec en plus 3 ou 4 petits logements serait envisageable. L'offre de co-location est novatrice et cela permettrait à la commune de se démarquer. Si cela ne fonctionne pas, il sera toujours possible de réaménager l'espace en logements. Au vu des conclusions du charpentier, mandaté par l'architecte, la charpente est en mauvais état et doit être refaite
- L'ascenseur pourrait être recentré
- La salle commune pourrait servir aux réunions de clubs ou associations tel celui du 3^{ème} âge
- La bibliothèque pourrait être associée avec une ludothèque et un espace enfants

Le Maire précise que l'opération est divisée en plusieurs tranches, ce qui permettra à la commune de réaliser les travaux sur 2 ou 3 ans.

Le Maire contactera l'architecte pour lui préciser les orientations et lui permettre de proposer un avant-projet.

Questions diverses :

- Le site internet de la commune est inactif depuis l'incendie à OVH. Il devrait être reconstruit.
- Les points d'apports volontaires sont levés régulièrement, tous les 15 jours. Si la levée tombe un jour férié alors elle est décalée au lendemain.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 14 JUIN 2021 A 20H00 - MAIRIE AMIONS

Fin à 22H00